



Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts déposé le 13 juin 2021 intitulé « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2021 / 54

Lausanne, le 11 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Lausanne est fière de compter de nombreux cafés-restaurants historiques sur son territoire. Soucieuse de les mettre en valeur et de renforcer leur protection, la Ville a lancé une large étude permettant de mettre à jour l'inventaire établi entre 1993 et 2006. 44 établissements historiques ont ainsi été recensés sur la base de critères reposant sur la présence d'éléments anciens, décors et/ou aménagement d'origine avec une permanence d'exploitation à travers cinq décennies. Une action de mise en valeur sera lancée avec différents partenaires (établissements, Lausanne Tourisme, Lausanne à Table, Gastro-Lausanne). Une plaque mettant en avant le label « Café historique de Lausanne » pourra être apposée sur la façade de chaque établissement dès le printemps 2022 et un livre mettant en valeur l'ensemble des établissements sera édité. Enfin, une rubrique « Cafés historiques » sera créée sur le site de Lausanne Tourisme. Des actions de promotion gastronomique prendront place dans un second temps. En parallèle à ces mesures de valorisation, la Ville de Lausanne s'engagera également en faveur d'une meilleure protection patrimoniale de ses cafés historiques.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat déposé par M. Benoît Gaillard et consorts le 13 juin 2017 et intitulé « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». Ce postulat a été pris en considération le 11 novembre 2018 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Il demande à la Municipalité la mise à jour de l'inventaire des cafés historiques, l'étude de la possibilité de demander à l'Etat de Vaud le classement de certains d'entre eux en tant que monument afin de les protéger, ainsi que des mesures de promotion sous les angles touristique, patrimonial et gastronomique.

3. Préambule

En 2017, alors que la brasserie historique « La Bavaria » venait d'être vendue, la Ville de Lausanne a demandé le classement monument historique de la salle du restaurant. Le Canton a répondu à cette requête en attribuant une note *2* à l'immeuble et en l'inscrivant à l'Inventaire. Cette affaire, qui est intervenue peu de temps après que le café du Tramway a été menacé de démolition (mais finalement sauvé), a contribué à remettre la question des cafés historiques et de leur préservation sur la table. Dans la foulée du dépôt du postulat de M. Benoît Gaillard, la Ville de Lausanne, sous la conduite de la déléguée à la protection du patrimoine au Service de l'urbanisme, a lancé une étude relative aux cafés et restaurants dits historiques. La recherche a été effectuée par l'historienne Catherine Schmutz Nicod, entre décembre 2018 et mars 2019, avec comme objectifs de mettre à jour le dernier recensement des bistrotts historiques.

Pour mémoire, le dernier recensement des cafés historiques avait été établi, entre 1993 et 2006, par Dominique Gilliard, architecte et expert pour la Section des Monuments historiques du Canton de Vaud. Il avait débuté ses travaux à la suite de la motion de Pierre Zwahlen au Conseil communal demandant de « *préservier le caractère et le charme intérieurs d'anciens bistrotts, pintes et autres établissements lausannois* », déposée en 1992.

L'étude actuelle rappelle que les cafés et restaurants historiques constituent un thème d'intérêt depuis la fin des années 60 en Suisse romande. Dès la fin des années 80, leur préservation est un sujet d'inquiétude notamment au sein du Conseil communal de Lausanne. L'étude de 2019 part des travaux précédents, actualise la liste des lieux historiques en veillant à sa bonne lisibilité et à leur valorisation. 41 des établissements sélectionnés ont été retenus car ils datent d'avant 1969, disposent tous d'éléments anciens, de décors et/ou d'aménagement d'origine et ont traversé les 50 dernières années en étant de manière permanente un café, une brasserie, une pinte, un tea-room ou encore un restaurant. Trois exceptions sont faites pour des établissements créés dans des bâtiments historiques de grande valeur : Le Kiosque (Saint-François), Le Café Mozart (anciennement Galeries du Commerce, Conservatoire) et Le Castel de Bois-Genoud.

Les 44 établissements historiques lausannois retenus sont les suivants :

La Pinte Besson	Le Chat Noir
La Bavaria	Les Alliés
Le Cygne	Le Mogador
L'auberge de l'Abbaye de Montheron	Wüthrich
Tibits (ex-buffet 1 ^{er} classe de la gare)	Le Barbare
Aux trois Tonneaux	Le Café des Avenues
L'Evêché	Le Lausanne-Moudon
Le Grütli	Le Vieil Ouchy
Le Vieux Lausanne	La Pomme de Pin
Le Café Romand	Le Chalet des Enfants
Le Café de l'Hôtel de Ville	Les Bosquets
La Riviera	L'Indochine
Les Arcades	L'Etoile Blanche
Le Tramway	Le Café de Fontenay
La Brasserie St-Laurent	Le Pointu
L'Hôtel de l'Ours	Inglewood (Café de l'Avenir)
La Couronne d'Or	Le Café de Grancy
Bellerive-Plage	La Croix d'Ouchy
Le Chalet Suisse	Mention spéciale pour les établissements créés dans des bâtiments historiques de grande valeur :
La Brasserie de Montbenon	Le Kiosque (St-François)
Restaurant de la Piscine et de la Patinoire de Montchoisi	Le Café Mozart (Conservatoire)
Le Montelly	Le Castel de Bois-Genoud
Le Lyrique	

Cette liste fera l'objet d'une réévaluation régulière par la Ville.

4. Réponse au postulat

La Municipalité partage les préoccupations exprimées dans le postulat de M. Benoît Gaillard et consorts quant à l'importance de protéger et valoriser les cafés historiques lausannois et fait sienne les trois demandes du postulant, soit mettre à jour l'étude historique, valoriser les établissements concernés et veiller à une meilleure protection de ces derniers.

Ainsi, par le présent rapport-préavis, la Municipalité rend publique l'étude effectuée en 2019 annexée au présent document. Elle prévoit aussi différentes actions de valorisation réalisés en partenariat avec les établissements Lausanne Tourisme, Lausanne à Table et GastroLausanne.

Une plaque « Cafés historiques de Lausanne » pourra être apposée sur la façade de chaque établissement dès le printemps 2022, une publication, sous la direction éditoriale de la déléguée à la politique du livre, est aussi en préparation. L'ouvrage sortira également au printemps 2022. L'objectif du livre est d'apporter du contenu notamment historique aux lecteurs et lectrices, et non pas de créer un guide de bonnes adresses. D'autres événements promotionnels, en lien notamment avec Lausanne à Table, seront aussi organisés en 2022. Une valorisation en ligne sera assurée, notamment par Lausanne Tourisme.

En ce qui concerne la protection patrimoniale, certains bâtiments abritant un café ou un restaurant avaient reçu une mention indicative « B » comme « bistrot » au recensement architectural du Canton de Vaud. Cependant, cette mention ne correspond pas à une mesure de protection. A ce jour, aucun café n'est recensé ou protégé pour lui-même, seul le bâtiment l'abritant est pris en compte.

En accord avec le conservateur cantonal des monuments, le Service de l'urbanisme soumettra à une commission d'experts choisis par le Canton la liste des établissements historiques lausannois afin de les inclure au recensement et d'envisager la possibilité de leur accorder une protection cantonale particulière.

En parallèle, dans le cadre de la révision du plan général d'affectation, des propositions de protection des établissements historiques seront formulées à l'instar de ce qui se fait à Genève où le plan d'utilisation du sol prévoit le maintien des activités d'animation au rez-de-chaussée des immeubles.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu favorablement au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historique de Lausanne ».

5. Impact sur le climat et le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence ni sur le budget d'investissement, ni sur celui de fonctionnement de la Ville. Les actions décrites sont financées par les budgets ordinaires 2021-2022 des services impliqués.

8. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2021/54 de la Municipalité, du 11 novembre 2021 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historique de Lausanne ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : « Cafés et restaurants historiques de Lausanne », révision de 2019, Catherine Schumtz Nicod.